

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOYE EN DATE DU 05 DECEMBRE 2017

L'an 2017, et le Mardi 05 Décembre 2017 à 18h45, le Conseil Municipal de Bloye, régulièrement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HECTOR, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 Présent(s) : 12 Votant(s) : 13 Procuration(s) : 1

Présents : Philippe HECTOR, Patrick DUMONT, Samuel GRIOT, Gérard RICHART, Jean-Pierre ALLEGRET, Bruno DELETRAZ, Sandrine BOUVIER, Aurélia GILLET-DUCHER, Corinne SANCHEZ, Dominique COPPIN, Laurent SIBILLE, Aurélie ROUSSEAU.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : 1 : Stéphane BOUCHET (a donné pouvoir à Philippe HECTOR)

Membre(s) absent(s) arrivé(s) en cours de séance : 0

Membre(s) absent(s) non-excuse(s) : 1 : Séverine FAVERON

Désignation secrétaire de séance : Sandrine BOUVIER est désigné(e) à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

Approbation du procès verbal de la séance du 24 octobre 2017

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal du conseil municipal du 24 octobre 2017 : le procès verbal est voté à l'unanimité.

1- Approbation sur le fonctionnement du SIGEA en 2018, sur l'impact de la réforme de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Bruno DELETRAZ, Président du SIGEA, exposent au Conseil Municipal que la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une nouvelle compétence créée à compter du 1^{er} janvier 2018, en partie exercée par le SIGEA depuis sa création.

Depuis le mois d'avril 2017, diverses réunions ont eu lieu entre les élus du SIGEA et les services de l'Etat afin de prévoir le fonctionnement du SIGEA dans ce nouveau cadre réglementaire.

A la suite, des contacts ont été pris avec Grand Lac, Grand Annecy, Rumilly Terre de Savoie, le CISALB et le SMIAC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
APPROUVE A L'UNANIMITE 13 VOIX POUR, LES POINTS SUIVANTS :**

- 1- Maintenir le SIGEA en 2018 avec révision statutaire au 1^{er} semestre 2018.
- 2- Conserver le budget du SIGEA à partir de 2018 à un niveau identique aux années précédentes.
- 3- Etablir la part des actions SIGEA/Gestion des Milieux Aquatiques à 30 %. Ceci signifie que 30 % des contributions des communes seront transférées aux collectivités en charge de la GEMAPI (CISALB et SMIAC). En contrepartie, le SIGEA exercera des prestations sous forme de conventions pour le compte de la collectivité «gemapienne».
- 4- Analyser ces décisions en réunion technique.

Pour l'année 2018, à titre transitoire s'il est confirmé que le CISALB n'exercera la compétence qu'à compter de 2019, le SIGEA devra peut-être conventionner directement avec Grand Lac, Grand Annecy, Rumilly Terre de Savoie.

2- Approbation de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants par le biais de la SPAnnecy Marlioz.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SPAnnecy Marlioz, en date du 28 Janvier 2017, portait, à l'appui de leur facture de convention de fourrière, à l'attention des communes, le problème des chats errants en renvoyant au texte de l'arrêté du 3 Avril 2014 paru au JO du 17 Avril 2014.

«Les chats identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe, dans les lieux publics, sur un territoire d'une commune ne peuvent être capturés qu'à la demande du Maire de la commune. Ces animaux ne peuvent être conduits en fourrière que dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L211-27 du code rural et de la pêche maritime ne peut être mis en œuvre.

Le maire peut par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection animale, faire procéder à la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.»

La convention de fourrière dont s'acquittent les communes ne concerne que la récupération des animaux errants dont la SPA a l'obligation, mais ne couvre pas les frais de stérilisation de ces chats.

Aussi la SPA avait proposé aux mairies une convention annexe à la convention de fourrière actuelle portant sur la stérilisation des chats errants, en leur demandant une participation sur la prise en charge des frais sur la base d'un devis qui devait être retourné signé pour acceptation ou avec notification de refus de cette prise en charge à la SPA, ce qui conduisait à l'euthanasie des chats impossibles à faire adopter. Chacune de ces décisions devant au préalable être affichée par arrêté municipal en mairie.

Suite à cette loi, les communes se voyaient dans l'obligation de faire stériliser à leurs frais les chats errants... ou de les faire euthanasier.

Un vrai problème moral ou financier pour certaines petites communes au budget limité.

Aussi, suite à ces nouvelles obligations, la Fondation 30 MILLIONS D'AMIS a décidé d'apporter son aide aux communes qui en feront la demande, par la mise en place d'une convention prenant à sa charge les stérilisations de chats errants, sous condition qu'ils soient relâchés sur place.

La SPA avait commencé à visiter les mairies pour leur proposer d'adhérer à cette nouvelle convention, totalement gratuite, mais le temps leur manque pour rencontrer toutes les mairies.

Aussi, pour pouvoir répondre aux demandes de capture des administrés, la SPA adresse un modèle de la convention proposée par 30 MILLIONS D'AMIS, ainsi qu'un modèle de lettre que la mairie peut envoyer pour obtenir cette convention.

Il est précisé qu'en raison de la convention signée avec le refuge, la SPA continuera le service de capture, transport chez le vétérinaire et remise sur place après les stérilisations, lesquelles seront facturées directement à 30 MILLIONS D'AMIS par les vétérinaires.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner afin de faire parvenir le courrier à la Fondation 30 MILLIONS D'AMIS pour leur demander la prise en charge des frais de stérilisation et d'identification selon les modalités précisées

dans la convention, donc de signer la dite convention et de demander à la SPAnecy Marlioz de s'occuper à ses frais des opérations de capture des animaux, de leur transport chez le vétérinaire et leur garde jusqu'au relâcher sur place (cf. Courrier Fondation 30 MILLIONS D'AMIS et convention de stérilisation et d'identification).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
APPROUVE A L'UNANIMITE 13 VOIX POUR,**

- de faire parvenir le courrier à la Fondation 30 MILLIONS D'AMIS pour leur demander la prise en charge des frais de stérilisation et d'identification selon les modalités précisées dans la convention, donc de signer la dite convention
- de demander à la SPAnecy Marlioz de s'occuper à ses frais des opérations de capture des animaux, de leur transport chez le vétérinaire et leur garde jusqu'au relâcher sur place (cf. Courrier Fondation 30 MILLIONS D'AMIS et convention de stérilisation et d'identification).

3- Demande de subvention de l'école au Conseil Départemental dans le cadre des classes de Découvertes.

Monsieur le Maire et Monsieur Samuel GRIOT, 2^{ème} Adjoint en charge de la vie scolaire, exposent au Conseil Municipal que dans le cadre d'un projet d'une classe découverte sur 4 jours/3 nuitées pour les classes de CP/CE1 (20 élèves de cycle 2 : 8 CP et 12 CE1), l'enseignante, Madame Laureen PALMER, par le biais de l'ACSEB, demande une subvention, auprès du Conseil Départemental de 600 € (six cents euros) et auprès de la mairie de 600 € (six cents euros). Le but est de faire baisser le coût auprès des parents et de soumettre une classe découverte dont l'objectif principal est de suggérer aux élèves un environnement différent de celui dans lequel ils évoluent et de leur proposer un plus large accès à la culture et à l'art qu'ils n'ont habituellement pas. Il s'agit aussi de consolider la notion de «vivre ensemble». Elle a pour objectif de faire découvrir pour beaucoup d'enfants une grande ville et ses aspects tant positifs que négatifs, de bénéficier de son impact culturel. Pour certains enfants, ce sera aussi une première expérience de vie en collectivité loin de leurs parents. Ils pourront découvrir de nouvelles choses, grandir et se rendre plus autonomes.

Le coût par enfant pour les 4 jours est d'environ 233,47 € (deux cent trente trois euros et quarante sept centimes d'euros) (cf. budget prévisionnel classe de découvertes et projet pédagogique).

Le coût total prévisionnel du séjour pour les 4 jours serait de 4 669,40 € (quatre mille six cent soixante neuf euros et quarante centimes d'euros), réparti de la façon suite : Hébergement et nourriture, y compris déplacement en cours de séjour, assurances et frais administratifs, indemnisation ou rétribution des animateurs, frais éducatifs (découverte du lieu d'accueil) et divers : 4 357 € (quatre mille trois cent cinquante sept euros).

Transport jusqu'au lieu d'accueil : 312,40 € (trois cent douze euros et quarante centimes d'euros).

Le montant des recettes relatives à différentes actions des parents s'élèverait à environ 1 000 € (mille euros) (vente de nourritures : boudin/pizzas, buvettes). La participation de l'APE aux transports et achat de matières premières pour les manifestations s'élèverait à 312,40 € (trois cent douze euros et quarante centimes d'euros).

Le montant de la subvention du Conseil Départemental s'élèverait à 600 € (six cents euros).

Le montant de la subvention demandée auprès de la mairie s'élèverait à 600 € (six cents euros).

La contribution apportée par les parents s'élèverait à 2 000 € (deux mille euros).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
APPROUVE A L'UNANIMITE 12 VOIX POUR (Aurélia GILLET-DUCHER ne participe pas au vote), d'octroyer cette subvention d'un montant de 600 € (six cents euros) au total, soit 30 € (trente euros) par élève x 20 élèves.**

4- Demande de subvention au titre du partage du prix des dictionnaires offerts aux enfants de CM2 lors de la fête de l'école 2017.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'APE a réglé à la librairie la totalité du montant des dictionnaires de fin d'année offerts aux CM2. Il est convenu, comme tous les ans, que la commune prenne en charge à hauteur de 50% le financement de ces dictionnaires, le solde à charge de l'APE. En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'octroyer une subvention à hauteur de 58,69 € (cinquante huit euros et soixante neuf centimes d'euros) à l'APE en vue du remboursement du financement de ces dictionnaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
APPROUVE A L'UNANIMITE 13 VOIX POUR, d'octroyer cette subvention à hauteur de 58,69 € (cinquante huit euros et soixante neuf centimes d'euros) à l'Association des Parents d'Elèves en vue du remboursement des dictionnaires.

5- Débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-H.

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Patrick DUMONT, 1^{er} Adjoint en charge de l'urbanisme, proposent au Conseil Municipal un débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi-H. La Communauté de Communes du Canton de Rumilly sollicite la mairie de manière réglementaire pour donner son avis sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Compte tenu des éléments transmis par la C3R, du débat sur les orientations générales et du plan local d'urbanisme intercommunal (c.f. pièces jointes),

Vu que le trafic routier étant particulièrement chargé, il est impératif de trouver des moyens alternatifs aux infrastructures routières, et de renforcer le réseau de transports en commun,

Compte tenu que la mairie de Bloye dispose d'une gare ferroviaire et par conséquent, d'un réseau ferré,

il serait opportun d'utiliser cette offre ferroviaire et réouvrir toutes les gares fermées sur le territoire dont la gare de Bloye qui permettrait aux habitants de Rumilly Sud, Marigny-St-Marcel, Massingy, Marcellaz-Albanais, Albens Nord, Saint-Félix et Bloye, de l'utiliser et donc de développer les lignes urbaines et interurbaines en rabattement vers les gares.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
APPROUVE A L'UNANIMITE 13 VOIX POUR, une demande de réouverture de la gare de Bloye.

La séance est levée à 19h30.